

Séance du mardi 23 mai 2023
Délibération n°2023-79-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 23 mai à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de convocation du conseil : 11 mai 2023

Objet : Modification de la délibération n°2021-113-VM relative à la création de deux fitness parc sur le territoire de Macouria – Approbation des projets et des plans de financement

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents (11) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, Mme Isabelle SERVIUS, M. Roméo JEWANI, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Monique AZER** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales
VU le rapport n°76/22/VM de Monsieur le Maire,
VU la délibération n°2021-113-VM du 28 octobre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 :

De modifier la délibération n°2021-113-VM du 28 octobre 2021 relative à la création de deux Fitness parc sur Macouria (Tonate et Soula)

ARTICLE 2 :

De scinder le projet de création de fitness parc sur Macouria en deux phases :

- **Phase 1 :** Création d'un fitness parc à Tonate, pour un coût total estimé à 159 212,00 € détaillé ci-après :

Descriptif	Coût
VRD	20 453,00 €
Mise en place de mâts lumineux	25 000,00 €
Equipements et appareils normalisés	89 000,00 €
Etudes, AMO	4 592,00 €
Aléas	20 167,00 €
Total	159 212,00 €

Selon le plan de financement suivant :

Financements	Montants	Pourcentage
CTG	42 000,00 €	26%
État- ANS (PEP)	85 000,00 €	53%
Commune	32 212,00 €	20%
Total	159 212,00 €	100,00%

- **Phase 2 :** Création d'un fitness parc à Soula, pour un coût total estimé à 181 693,00 €, détaillé ci-dessous :

Descriptif	Coût
VRD	30 000,00 €
Mise en place de mâts lumineux	25 000,00 €
Equipements et appareils normalisés	99 000,00 €
Etudes, AMO	4 593,00 €
Aléas	23 100,00 €
Total	181 693,00 €

Selon le plan de financement suivant :

Financements	Montants	Pourcentage
CTG	9 136,00 €	5,0%
État_CCT	136 269,75 €	75%
Commune	36 287,25 €	20,0%
Total	181 693,00 €	100,00%

Et d'arrêter le coût total de l'opération de création de deux fitness parc à 340 905,00 € (trois cent quarante mille neuf cent cinq euros).

Selon le plan de financement suivant :

État_Agence Nationale du Sport (PEP)	25%	85 000,00 €
État_CCT	40%	136 269,00 €
Collectivité Territoriale de Guyane	15%	51 136,00 €
Commune de Macouria	20%	68 500,00 €
Total	100%	340 905,00

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

ARTICLE 4 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 26 mai 2023